



CLUB DE SOCCER DE CHICOUTIMI
CASIER POSTAL 8253,
Chicoutimi, QC, G7H 5B7
soccerchicout@hotmail.com
www.soccer-chicoutimi.qc.ca



CRITÈRES DE SÉLECTION ET D'ADMISSION année académique 2012-2013

Ce programme s'adresse à des joueurs possédant une expérience du soccer. Par conséquent, pour être admis au profil sport-études en soccer, le joueur doit rencontrer certaines exigences minimales de compétence et d'habileté dans cette discipline. Le joueur doit également satisfaire les exigences académiques définies par l'école secondaire de l'Odyssee de Chicoutimi ou l'école primaire de La Pulperie.

- 1) Compte tenu de la popularité du programme, une priorité sera accordée aux joueurs ayant évolué pour le club de soccer de Chicoutimi (CSC) durant la saison précédent l'inscription.
- 2) Tout joueur évoluant en Sport-Études-Soccer (SAE) et dont l'adresse de résidence principale se situe dans l'arrondissement de Chicoutimi aura l'obligation d'évoluer pour le club de soccer de Chicoutimi la saison estivale suivante, sauf si une dérogation annuelle lui a été accordée par le CSC conformément aux règles établies et reconnues (3b, 3c, 3d).
- 3) Tout joueur évoluant en Sport-Études-Soccer (SAE) et dont l'adresse de résidence principale se situe à l'extérieur de l'arrondissement de Chicoutimi aura l'obligation d'évoluer pour le club de soccer de Chicoutimi la saison estivale suivante, sauf si:
 - a) Le club de soccer où se situe le lieu de résidence du joueur offre la possibilité d'évoluer dans une équipe de même calibre que celui où il évoluerait au CSC.
 - b) Le CSC n'offre pas le calibre de jeu où le joueur désire évoluer.
 - c) Le joueur n'a pas été retenu lors d'une évaluation pour faire partie d'une équipe au sein du CSC.
 - d) Toutes autres raisons valables jugées acceptables par le CSC.
- 4) Tout joueur évoluant en Sport-Études-Soccer (SAE) doit obligatoirement se présenter aux camps d'évaluation des sélections régionales et/ou des jeux du Québec (catégorie U12-U13).
- 5) Le club de soccer de Chicoutimi encourage fortement le joueur évoluant au programme SAE à faire partie d'une équipe durant les saisons automnale et hivernale.
- 6) En raison de l'espace limité en gymnase (nombre de groupes restreint), le CSC utilisera les recommandations de l'entraîneur en chef qui tiendront compte des critères technique, du jeu collectif, du comportement et de l'attitude des étudiants concernés pour établir la liste des étudiants admissibles.